



Le Réseau Mille-Pattes,
une autre façon d'aller à l'école



Guide Méthodologique Pédibus/Vélobus



06 61 06 28 10



www.reseaumillepattes.org



SOMMAIRE

Mobiliser les acteurs

Fiche 1 - Pédibus / Vélobus en bref

Fiche 2 - Animer une réunion Pédibus

Fiche 3a - Les responsabilités

Fiche 3b - Le tableau des responsabilités

Fiche 4 - Un Pédibus, pourquoi ?

Connaître les habitudes et les déplacements

Fiche 5 - Réaliser une enquête

Fiche 6 - Traitement de l'enquête

Elaborer des lignes et organiser l'accompagnement

Fiche 7 - Faire un rétroplanning

Fiche 8 - Le tracé des lignes

Fiche 9 - Des chartes pour tous

Fiche 10 - Les plannings

Lancer le projet

Fiche 11 - Lancer le dispositif

Fiche 12 - La signalétique d'un Pédibus

Pérenniser le dispositif

Fiche 13 - Le Pédibus / Vélobus en questions

Fiche 14 - Evaluer le projet

Fiche 15 - Pérenniser le dispositif





Fiche 1 - Pédibus / Vélobus en bref

OBJECTIFS

Qu'est-ce qu'un Pédibus / Vélobus ?

A tour de rôle, des parents ou accompagnateurs bénévoles (enseignants, grands parents, retraités) conduisent, **à pied ou à vélo** un petit groupe d'enfants, de la maternelle au CM2, vers l'école.

Le convoi suit un itinéraire précis pour arriver en toute sécurité et à l'heure à l'école.

Comme le bus, les enfants rejoignent des points d'arrêts déterminés au plus près de leur domicile, respectant des horaires de passage bien définis. Plusieurs lignes desservent une même école.

A pied, la ligne ne doit pas dépasser un temps de parcours de 15 à 20 minutes (y compris les temps d'arrêt) ; soit environ 1 kilomètre, mais certains écoliers vont au delà de cette distance. A vélo, la ligne est construite sur le même principe, pour des trajets un peu plus longs (en moyenne moins de 3 km).



Objectifs de cette démarche

Mettre en place un ramassage scolaire à pied ou à vélo dans les quartiers, encadré par des parents volontaires à tour de rôle. Les enfants se rendent à l'école sur un itinéraire balisé, à des horaires précis. Le Pédibus / Vélobus, c'est :

1. **moins de voitures aux abords de l'école** : c'est plus facile de traverser, de circuler sur les trottoirs dégagés, l'air devient plus respirable c'est important pour tous,
2. **un peu d'exercice pour les enfants** : plus décontractés, ils sont plus attentifs en classe,
3. **une sensibilisation à la sécurité routière dès le jeune âge** : pour des enfants plus habitués à se déplacer et plus autonomes quand viendra l'âge du collège,
4. **convivialité et bonne humeur entre enfants et parents de classes différentes.**

La question des responsabilités

Les ramassages scolaires alternatifs à la voiture posent souvent la question des responsabilités. Afin de bénéficier des meilleures garanties, il est recommandé de se constituer en **association** (à laquelle vont adhérer tous les pilotes de lignes, accompagnateurs et tous les enfants participants). Celle-ci souscritra ensuite une assurance globale pour l'ensemble de ses membres. Ainsi :



Le Réseau Mille-Pattes, une autre façon d'aller à l'école

- lors d'un accident –un bras cassé- elle engage sa responsabilité en tant que personne morale (les parents ne portent plus directement la responsabilité) et un recours sera plus facilement engagé.
- sur le trajet Pédibus/Vélobus les parents d'un enfant blessé légèrement s'adresseront directement à l'association et la procédure sera beaucoup plus rapide.

Pour simplifier les démarches, le **Réseau MILLE-PATTES** vous propose de créer une **section affiliée**. Celle-ci est directement reliée aux statuts du Réseau, elle n'engage donc **aucun frais de déclaration à la préfecture et bénéficie de toutes les protections juridiques** qui couvrent le Réseau.

Le contrat d'assurance global des associations membres peut également être pris en charge par le Réseau.

Par ailleurs, il est recommandé de signer **une charte** qui engage tous les acteurs du Pédibus (enfants, parents d'élèves, retraités...) au bon respect des consignes de sécurité (doc. téléchargeable rubrique "**Boîte à outils**" sur le site du Réseau).

MOYENS NECESSAIRES

- des **chasubles** pour les accompagnateurs (et pour les enfants dans le cadre d'un Vélobus),
- une **charte d'engagement** signée par les parents des élèves et les accompagnateurs,
- des **panneaux d'information** comportant la charte, les lignes, les arrêts et les horaires, la rotation des parents accompagnateurs et la liste des enfants inscrits,
- dans le cadre d'un **Vélobus**, des vélos en bon état et un **parc à vélo** sécurisé et abrité.

DEROULEMENT

Pour créer une ligne de Pédibus ou Vélobus, on procède par étapes :

1. **Mobiliser les acteurs**
2. **Connaître les habitudes et les déplacements**
3. **Elaborer des lignes et organiser l'accompagnement**
4. **Lancer l'opération**
5. **Pérenniser le dispositif**

Chacune d'elle est entièrement détaillée dans ce guide par thématique.

Pour tout complément d'information sur la mise en place du dispositif, n'hésitez pas à contacter le **Réseau MILLE-PATTES** qui vous accompagnera tout au long de ces étapes.

Note

Ces fiches peuvent être photocopiées et distribuées à l'ensemble des élèves pour faire connaître cette action simple et efficace pour sécuriser les abords des écoles et améliorer le cadre de vie.

Elles peuvent également être affichées dans le hall des écoles pour inciter des parents à en discuter lors des entrées et sorties de classe et s'inscrire dans le projet.





Fiche 2 - Animer une réunion Pédibus

Plusieurs réunions auront lieu : la **première** réunion d'information sur le Pédibus / Vélobus et la **seconde** de présentation des résultats du questionnaire et des propositions d'action.

La première est primordiale et vous est présentée ici en priorité, la seconde sera évoquée en fiche 7 par rapport au rétro planning.

Le Réseau MILLE-PATTES reste une équipe. Ses membres sont là pour vous accompagner tout au long des étapes de votre projet, n'hésitez pas à **nous contacter** pour tout complément d'information.

OBJECTIFS

- **Informé le plus grand nombre** possible (parents, enseignants, élus, directeurs d'école...) sur ce qu'est un Pédibus/ Vélobus,
- **Définir les attentes et les possibilités** de mettre en place concrètement le Pédibus ou le Vélobus dans votre école,
- **Répondre à toutes les questions** pratiques et revenir sur les idées toutes faites (météo, responsabilités, perte de temps à pied) **pour mobiliser**.

MOYENS NECESSAIRES

- Une **très bonne communication** pour informer sur le but de la réunion, la date et le lieu où elle se déroulera. Vous pourrez bénéficier d'**affiches**, de **prospectus** et de **fascicule de présentation** en contactant le **Réseau MILLE-PATTES**.
- Afin d'établir le meilleur partenariat, l'implication de tous les acteurs est primordiale.
- Une réunion qui privilégie la clarté et aborde tous les sujets.
- Si possible un vidéo projecteur et une salle de projection (sombre). Votre réunion peut alors être accompagnée d'une **présentation PowerPoint** fournie par le **Réseau MILLE-PATTES**.

DEROULEMENT

- **Avant la réunion** il est nécessaire d'informer **tous** les acteurs et partenaires :
- la direction de l'établissement et tous les enseignants qui sont eux-mêmes un relais pour informer les parents et les enfants (distribution de documents notamment dates de la réunion), permettent d'identifier les parents les plus motivés, d'impliquer les enfants par une meilleure compréhension du dispositif Pédibus / Vélobus,
- les acteurs même « extérieurs » que ce soit les services techniques (enfance, éducation, transport), les élus locaux (le Maire, la police municipale ou services de la Ville concernés), le conseil de quartier, d'autres associations (protection de l'environnement...)





Le Réseau Mille-Pattes, une autre façon d'aller à l'école



- surtout pour la réunion de présentation des résultats, les médias peuvent être invités, et bien sûr le plus grand nombre de parents possible,
- un invité rêvé : un parent témoin d'un Pédibus / Vélobus existant déjà (demander un contact au **Réseau MILLE-PATTES**).

Pour la réunion d'information

Les explications doivent porter sur :

- **le concept** d'un Pédibus/ Vélobus : gratuité, horaires et ramassage
- **l'organisation basée sur la souplesse** : engagement une fois par semaine ou tous les 15 jours ou quotidienne, ou encore sur une portion de chemin,
- **la sécurité et les responsabilités** (voir fiche 3),
- **l'importance de l'implication** de chaque parent, les petits ruisseaux font les grandes rivières.

L'accent doit être fait sur les éléments positifs :

- **le gain de temps**,
- **la solidarité et la convivialité** pour les parents comme pour les enfants,
- l'apprentissage des règles de circulation et **l'autonomie des enfants**,
- **le bien être de l'enfant**, l'exercice physique,
- **l'environnement** de l'école (moins de voitures moins de pollution),
- un projet d'école dynamisant qui peut s'intégrer dans le **projet pédagogique** (création d'affiches en art plastique, de slogans en français, éducation civique pour le code de la route...).

Les questions concrètes seront abordées pour justifier la nécessité d'un questionnaire :

- y a-t-il beaucoup d'enfants qui viennent à pied ?
- qui les amène ?
- le parcours domicile-école vous paraît-il dangereux à pied ? (établir les premiers points noirs)

Les parents les plus motivés seront repérés (futurs parents référents) :

- le dialogue instauré peut amener certains parents à volontairement s'impliquer,
- la répercussion de la réunion peut être rapportée par leur intermédiaire et ainsi permettre de mieux cibler les prochaines communications.

Pour la réunion de présentation des résultats, seront exposés :

- les **moyens de transport utilisés**, les horaires, le nombre de parents volontaires et donc l'importance potentielle du projet,
- les **trajets des enfants** qui déterminent le nombre de lignes et leur cheminement,
- les **aménagements nécessaires ou souhaitables** pour la sécurité des enfants.

L'idéal est une présentation par un diaporama qui, par ses côtés simples et imagés, a plus d'impact et répond en général aux grandes questions.

Il serait souhaitable de laisser aux parents la possibilité de participer même s'ils n'ont pas pu être présents : par une boîte aux lettres/à idées ou en ligne sur l'espace "**Pédiblogs**" des associations et sections sur le site du **Réseau MILLE-PATTES**.



06 61 06 28 10



www.reseaumillepattes.org



Fiche 3a - Les responsabilités

DES RESPONSABILITES PARTAGEES

Le Pédibus / Vélobus pose souvent la question des responsabilités.

Pour simplifier la situation, il est recommandé de se constituer en **association** (à laquelle vont adhérer tous les pilotes de lignes, accompagnateurs et tous les enfants participants). Celle-ci souscritra ensuite une assurance globale pour l'ensemble de ses membres. De plus, il est nécessaire de faire signer une charte qui engage tous les acteurs du Pédibus (enfants, parents d'élèves, accompagnateurs...) au respect des consignes de sécurité.

RAPPELS JURIDIQUES

- La responsabilité pénale punit le(s) auteur(s) d'une infraction,
- La responsabilité civile permet à la victime de percevoir des dommages-intérêts pour son préjudice,
- Il y a donc des règles à respecter et dans le cas où elles sont enfreintes, des responsabilités ; les assurances vont réparer les éventuels dommages, le cas des Vélobus est particulier puisqu'il doit respecter les règles de tout véhicule.

CONCRETEMENT...

Quatre cas de figure se présentent :

1. Pédibus «spontané » :

Il est le résultat d'une initiative privée, donc porté par une personne en dehors de toute structure. Les assurances individuelles et scolaires peuvent couvrir le Pédibus / Vélobus dans certains cas :

- si un enfant est blessé sur le chemin de l'école, le dommage corporel subi par l'enfant sera couvert par l'assurance scolaire ou la garantie individuelle-accident auxquelles les parents souscrivent.
- si un enfant provoque un accident sur le trajet, la responsabilité civile des parents de l'enfant fautif est couverte par l'assurance scolaire ou par la responsabilité civile familiale.
- l'accompagnateur bénévole doit vérifier auprès de son assurance qu'il est couvert en cas de dommages causés à un tiers.
- Si un parent engendre un dommage, sa responsabilité civile sera mise en cause, il sera couvert par l'assurance scolaire ou l'assurance civile familiale.
- Si un parent engendre un dommage du fait d'une négligence (par exemple une faute de surveillance avérée ayant provoquée un accident grave), sa responsabilité civile et pénale pourra être mise en cause. Il est dans ce cas essentiel d'avoir une structure juridique (de type association loi 1901) et une assurance adaptée pour pouvoir accompagner les victimes dans leurs démarches.





2. Pédibus porté par une association existante:

La structure est une association existante de parents d'élèves, de sport ou d'environnement qui prend la responsabilité morale du Pédibus / Vélobus :

- Il faut vérifier que les actions de type Pédibus / Vélobus sont définies dans les statuts de l'association ou, le cas échéant, les y inclure.
- elle prend en charge l'assurance en vérifiant que le projet de Pédibus est bien couvert par son contrat (ou l'étend si nécessaire).
- l'association connaît les procédures et le Pédibus/Vélobus bénéficie donc de ses compétences.

3. Association constituée pour le Pédibus :

L'association est créée (statuts déposés en Préfecture*) et englobe tous les pilotes de lignes, accompagnateurs et enfants participants qui sont ses adhérents. Elle souscrit ensuite une assurance globale pour l'ensemble de ses membres.

- lors d'un accident –un bras cassé- elle engage sa responsabilité en tant que personne morale (les parents ne portent plus directement la responsabilité) et un recours sera plus facilement engagé.
- sur le trajet Pédibus/Vélobus les parents d'un enfant blessé légèrement s'adresseront directement à l'association et la procédure sera beaucoup plus rapide.

***Création d'association** : Des statuts types sont proposés par le Réseau MILLE-PATTES, l'enregistrement à la préfecture coûte 35 € en 2008.

Le **Réseau MILLE-PATTES** propose de créer des **sections affiliées**. Celles-ci sont directement reliées aux statuts du Réseau, elles n'engagent donc **aucun frais de déclaration** à la préfecture et sont **couvertes par les protections juridiques du Réseau**.

Toutes les associations membres doivent bénéficier d'un contrat d'assurance global pour l'ensemble de leurs adhérents qui peut être pris en charge par le Réseau.

4. Pédibus soutenu par la collectivité :

La commune ou son groupement (intercommunalité, agglomération) sont compétentes en matière d'aménagement et de transports urbains.

- sa responsabilité administrative est engagée dans le cadre de l'entretien et de l'aménagement de la voirie si leur défaut nuit au Pédibus / Vélobus: si un nid de poule provoque la chute d'un enfant lors du trajet à pied ou à vélo.
- si elle choisit de s'impliquer dans la mise en œuvre du projet, la collectivité n'endossera pas plus de responsabilités, sauf si elle met en place un véritable service public

Note

- En France, il est très rare qu'une collectivité porte à elle seule ce type de projet basé sur la participation volontaire, ce sont majoritairement les parents d'élèves par le biais d'une association ; par contre, la police municipale peut sécuriser les « points noirs » du parcours et la municipalité peut apporter un soutien logistique et financier au dispositif.
- La MAIF et la MAE ont décidé d'étendre le bénéfice des garanties du contrat des écoles aux enfants et à leurs parents accompagnateurs dans le cadre des Pédibus/ Vélobus. Il faut simplement valider le projet par l'école pour étendre la couverture.
- A ce jour sur les 900 dispositifs de Pédibus fonctionnant en France, il n'y a eu aucun accident : signalons que la mise en place d'un Pédibus réduit considérablement les risques d'accidents.



ÉCOLE

06 61 06 28 10

www.reseaumillepattes.org



Fiche 3b - Tableau des responsabilités

Tableau récapitulatif des responsabilités et assurances concernant les divers acteurs du projet.

	Qui?	Type d'infractions	Exemple	Réparation/Recours
PRIVE	Les conducteurs de véhicules	Code de la route	L'automobiliste ne s'est pas arrêté au passage piéton	Faute commise dans l'encadrement et la gestion du ramassage
		Code pénal	Délit de fuite, homicide involontaire	
	Le parent non accompagnateur	Responsabilité civile sans faute, fondée sur la notion de garde	Responsabilité du parent car son enfant a bousculé et blessé un camarade pendant le trajet	Assurance scolaire ou Assurance civile familiale ou Assurance de l'association
		Responsabilité civile	Le parent engendre un dommage du fait de sa négligence	
	Les accompagnateurs	Code de la route (responsabilité civile)	Non respect des obligations de piétons ou des cyclistes	Assurance individuelle "accidents corporels" ou prise en charge par une association
Les organisateurs	Assurance automobile des conducteurs	Manque d'encadrement	Se retourner vers l'association (personne morale) + Formation	
PUBLIC	Le maire	Code des collectivités territoriales	N'assure pas la sûreté et la commodité du passage	Travaux de voirie
		Infraction ayant engendrée des dommages corporels		Tribunaux répressifs
		Carence dans ses compétences de police		
	Commune ou EPCI		Défaut d'entretien de voirie	





Fiche 4 - Un Pédibus Pourquoi ?

Aller à l'école à pied est un geste simple, solidaire écologique et pédagogique.

Le Pédibus ou le Vélobus sont des moyens efficaces :

vis-à-vis de l'enfant

- d'encourager son autonomie,
- de le responsabiliser,
- de faire l'apprentissage de la rue et des règles de la circulation routière,
- de se faire de nouveaux copains en allant à pied ou à vélo à l'école,
- de pratiquer un exercice physique régulier ce qui :
 - amoindrit le risque d'obésité,
 - diminue le stress,
 - favorise un sommeil de qualité,
 - accentue l'écoute de l'enfant une fois arrivé en classe...
- de multiplier ses pratiques de socialisation dans son quartier,

vis-à-vis des parents d'élèves

- de rassurer les parents qui savent que leur enfant chemine en toute sécurité sur le chemin de l'école avec le Pédibus ou le Vélobus,
- de gagner du temps en ne faisant le trajet domicile-école plus que quelques fois par semaine au lieu de tous les jours,
- de simplifier la vie quotidienne en apportant une nouvelle solidarité et une nouvelle convivialité entre voisins,
- de contribuer à recréer du lien social en connaissant d'autres parents, en rompant un éventuel isolement ou en créant une communauté d'entraide,
- de s'investir dans la vie du quartier, de la commune,
- de créer des contacts avec les différents acteurs locaux (professeurs et directeurs des écoles, élus et techniciens de la commune...).



vis-à-vis des porteurs du projet

- porteurs efficaces de la parole des piétons et des cyclistes de la commune ou du quartier, les acteurs "d'initiatives écomobiles" disposent d'une nouvelle légitimité, auprès des instances concernées, afin de faire connaître leurs revendications concernant leurs besoins d'aménagements :
 - ralentisseurs,
 - aménagements cyclables,
 - zones 30,
 - trottoirs plus larges...
- et plus largement pour supprimer les aménagements "pièges" issus d'une politique urbaine qui a longtemps placé la voiture au centre des préoccupations.

vis-à-vis de la municipalité

- Ce sont des projets pleins de sens qui :
 - revitalisent la vie sociale dans les quartiers,
 - améliorent la sécurité routière et la qualité de vie,
 - permettent d'améliorer la qualité des cheminements piétons et cyclables,
 - font disparaître les engorgements des rues aux abords des écoles aux heures d'entrées et de sorties des écoles.
- L'expérience des Pédibus ou Vélobus met en évidence le caractère déterminant de cette démarche d'écomobilité dans le passage à l'action d'une collectivité locale ; notamment en terme de création de zones à vitesse limitée (zones 30...), zones piétonnes, aménagements piétons et cyclables, réseaux verts ...
- Ces démarches peuvent ainsi être considérées, au sein d'une commune, comme le premier effort visible d'une politique plus ambitieuse qui vise à faire en sorte qu'un plus grand nombre d'habitants se déplace autrement qu'en voiture.
- Ces initiatives seront efficacement relayées par la mise en place de démarches de type Agenda 21, sensibilisation au Développement Durable, aménagements dédiés aux déplacements doux, création de zones piétonnes, zones 30...

Les Pédibus et les Vélobus contribuent à faire évoluer les mentalités vis-à-vis des déplacements de proximité. A terme, ce sont les comportements de chacun qui évoluent, en particulier ceux des enfants ; éco-citoyens de demain, qui prennent dès aujourd'hui, de bonnes habitudes de déplacements.



Fiche 5 - Réaliser un diagnostic

OBJECTIFS

- Connaître les habitudes de déplacements, les attentes des familles et des enfants,
- Réunir des pré-inscriptions pour le projet,
- Evaluer de manière simple l'accessibilité de l'école,
- Evaluer les freins et obstacles à lever pour un éventuel changement des habitudes.

MOYENS NECESSAIRES

- Collecter les données disponibles sur l'école et le quartier afin de prendre connaissance du site pour pouvoir ensuite apporter des solutions adaptées. Par exemple : connaître le nombre d'élèves inscrits, le nombre de classes, localiser les différents accès de l'école, les aménagements cyclables existants à proximité, les arrêts de bus, l'inscription éventuelle du quartier de l'école en zone à vitesse apaisée (zone 30, zone piétonne) ...
- Utiliser un plan du quartier ou de la ville, y localiser l'école et les domiciles des élèves,
- Utiliser les listes d'élèves inscrits dans les écoles en s'adressant à l'école, à la Mairie.

DEROULEMENT

Connaître le périmètre scolaire

- Etudier le périmètre d'habitation des écoliers qui fréquentent l'école en inscrivant les lieux d'habitation des élèves sur une carte.
- Reporter toutes les informations récoltées sur une carte. On peut se faire aider par les services de la mairie notamment pour les problèmes de circulation, les sites dangereux et leurs éventuelles solutions, et les illustrer avec des photos,
- Etudier l'accessibilité de l'école aux heures de pointes, c'est-à-dire évaluer :
 - le nombre de voitures stationnées avec le moteur en marche,
 - le nombre de voitures en double file,
 - la présence d'enfants qui pourraient être cachés par les voitures en stationnement et donc non visibles depuis la rue,
 - la largeur des trottoirs qui doit être au minimum d'1,40 m,



Le Réseau Mille-Pattes, une autre façon d'aller à l'école



- la sécurité et le confort d'un arrêt de transport en commun pour un groupe d'enfants (Est-il suffisamment vaste pour accueillir et protéger tous les enfants ? Est-il suffisamment à l'écart de la circulation ? Est-il bien abrité de la pluie et du vent ?).

Connaître les habitudes de déplacements des familles

- Récupérer l'enquête type sur la mobilité des parents et des enfants (voir Enquête type, doc téléchargeable sur le site rubrique "**Boîte à Outils**"),
- Adapter cette enquête à la situation locale de l'école (notamment vis-à-vis des horaires) avant de la distribuer aux élèves et à leurs parents,
- Etudier leurs façons de se déplacer habituellement (par observations sur site et dépouillement des enquêtes),
- Identifier les obstacles et réticences à lever afin de mettre en évidence les raisons subjectives ou objectives qui empêchent les enfants d'aller à l'école en marchant ou à vélo,
- Synthétiser les attentes des enfants, des parents et des enseignants en termes de mobilité en essayant de mettre en valeur ce qui les motiverait pour aller à l'école à pied ou à vélo,
- Diffuser les informations concernant les moyens de transports disponibles pour se rendre à l'école et les parkings existants aux abords de l'établissement.

Quelques conseils pour réussir cette phase

- ✓ Avant la distribution de l'enquête, organiser une réunion d'information destinée aux parents, aux élèves, aux professeurs / instituteurs en rapport avec l'analyse du profil d'accessibilité de l'école et l'enquête. On pourra sensibiliser les enfants en leur demandant "Comment vos grands parents se rendaient-ils à l'école ?", puis "Comment y allez-vous aujourd'hui ?" et enfin "Comment voudrez-vous vous déplacer demain ?"... Petit à petit, on peut ainsi leur faire prendre conscience de la place prise par la voiture dans nos vies (même pour les petits trajets) et dans nos villes (engorgement, bruit, pollution), des effets néfastes de notre mode de vie sur notre santé (obésité, stress, désocialisation...).
- ✓ Veiller à une bonne organisation de la distribution et de la collecte des enquêtes. La distribution doit être aussi personnelle que possible. Sachez que même si la plupart du temps elle se fait par le cartable, l'élève abordé personnellement se sent plus impliqué et y adhère plus volontiers.
- ✓ Au-delà de l'enquête destinée aux parents, il peut y avoir une enquête destinée aux élèves. Dans ce cas, elle pourra être remplie en classe avec l'aide de l'enseignant.
- ✓ Penser à transmettre rapidement les résultats aux personnes ayant répondu, par un affichage ou une publication, par exemple dans le journal de l'école.

Note - Il est possible d'accompagner l'enquête par la **FICHE 1 LE PÉDIBUS / VÉLOBUS EN BREF**, ou par un affichage dans le hall de l'école.

→ N'hésitez pas à contacter le **Réseau MILLE-PATTES**, vous serez guidé et accompagné tout au long de ces étapes.





Fiche 6 - Traitement de l'enquête

OBJECTIF

Connaître les habitudes de déplacements, les attentes des familles et des enfants,

MOYENS NECESSAIRES

- Un nombre suffisamment représentatif d'enquêtes « élèves » et « parents d'élèves » à traiter au regard du nombre d'élèves inscrits.
- L'analyse des enquêtes peut s'effectuer simplement avec un tableur de type Excel.
- Il s'agira de rendre le plus parlant possible les grandes tendances qui vont s'exprimer en majorité dans le dépouillement de l'enquête.



DEROULEMENT

L'analyse des réponses peut se faire simplement en triant les enquêtes selon :

- Les enfants qui viennent à pied (seuls ou accompagnés) ou en voiture,
- La raison du trajet en voiture,
- Les difficultés rencontrées selon les modes de déplacement utilisés,
- Le recours à une structure d'accueil avant et/ou après l'école,
- L'accord des parents de confier leurs enfants,
- L'accord des parents pour participer comme accompagnateurs.

Les données de l'enquête permettent de dessiner une esquisse de projet (nombre de participants, classes concernées...).

Pour tout complément d'information sur cette phase de diagnostic, n'hésitez pas à contacter le **Réseau MILLE-PATTES** qui vous accompagnera tout au long de ce parcours.



Fiche 7 - Faire un rétro-planning

OBJECTIF

Une fois le traitement des enquêtes effectué, avant de mettre en place les premières "lignes test" du Pédibus / Vélobus, il s'agit de **réaliser un rétro-planning**.

En partant de la date de lancement envisagée, il faut remonter le temps pour définir l'enchaînement de chacune des étapes. Cette démarche facilitera votre organisation.

DEROULEMENT

1. Jour J – 6 semaines : enquête

Pour cela, on se basera sur :

- **les distances** "domicile – école",
- **les adresses des élèves** pour déterminer les zones d'habitation les plus denses et les trajets les plus fréquentés,
- **les adresses des accompagnateurs** volontaires pour encadrer les groupes d'élèves.

2. Jour J – 4 semaines : Construction des itinéraires, horaires et arrêts

a. **Définir un ou plusieurs itinéraires** en fonction des élèves inscrits au Pédibus et du nombre d'accompagnateurs volontaires.

Ces itinéraires éviteront les "points noirs" identifiés et les rues ou les routes pouvant représenter un danger pour un groupe d'enfants.

b. **Etablir un horaire** tenant compte :

- de la distance entre le domicile de l'élève qui habite le plus loin et l'école,
- des possibilités physiques des enfants.

c. **Définir les arrêts**.

3. Jour J – 2 semaines : Implication des enfants en classe, validation technique et diffusion des propositions de lignes aux parents

a. **Impliquer les enfants** :

- dans le choix des noms, des couleurs des lignes de leurs Pédibus / Vélobus
- dans l'identification des arrêts (dessins, formes inscrites à l'aide de pochoirs...),

b. **Effectuer une évaluation des risques** sur le(s) parcours avec les techniciens de la commune.

Les points critiques dans les environs immédiats de l'école doivent être traités en priorité (traversées dangereuses, trottoirs trop étroits...),

c. **Diffuser des propositions d'itinéraires et des arrêts** auprès des parents de manière à recueillir les inscriptions des élèves.





Ces documents pourront être accompagnés d'une lettre pour inviter les parents à participer et/ou à inscrire leurs enfants. Il sera possible d'évaluer le nombre de participants et d'organiser le calendrier des parents comme des enfants avec le retour des coupons réponse.

4. Jour J – 1 semaine : la formation des parents accompagnateurs et des élèves

a. Former les accompagnateurs :

- expliquer les rôles et responsabilités de chacun,
- expliquer et écrire la charte des parents et celle des accompagnateurs,
- organiser les tours de rôle,
- distribuer les chasubles,

b. Former les enfants :

- rappeler les règles élémentaires du piéton ou cycliste,
- expliquer et écrire la charte de l'écolier,
- fabriquer les panneaux des arrêts,

5. Jour J : Organiser une démonstration festive du Pédibus

Comme le disent les enfants **le premier jour du Pédibus peut être "pour de faux"**, c'est à dire que les parents accompagnent leurs enfants le long des lignes. Cela permet de les rassurer et de mobiliser pour devenir accompagnateur.

6. Jour J + : Promouvoir l'opération

La promotion de ces démarches pourra se faire à l'aide d'un concours d'affiche / chansons / poésies. Elle passera également par son insertion dans les activités des enseignants ; par exemple, en éducation civique, géographie, environnement, sciences et vie de la terre, mathématiques, informatique...

Quelques conseils pour réussir la phase test

- Le temps d'expérimentation du projet doit être adapté à chaque école. Il peut durer une journée et se révéler être un succès. Il peut être organisé sur plusieurs journées, voire sur une semaine. Aujourd'hui, il existe de nombreux événements qui peuvent être l'occasion de lancer le Pédibus. Mais chaque école peut trouver la période la plus propice au lancement de son projet (voir fiche 11).
- Même si au début les personnes mobilisées sont peu nombreuses, il faut se lancer pour tester et montrer que cela fonctionne. L'expérience a montré que les projets débutent souvent avec peu de participants pour très vite s'élargir.
- Les chartes des adultes et des enfants sont nécessaires car elles définissent les règles de bon fonctionnement du groupe et de la ligne,
- Une "feuille de route" par ligne peut être rédigée : elle récapitule toutes les informations nécessaires en cas d'absence des parents des enfants inscrits (nom des personnes chez qui les déposer, adresse, téléphone), les arrêts, les horaires...
- Un premier bilan avec le nombre de participants à la journée test et les premières impressions sera réalisé.
- A l'issue de cette phase, une nouvelle étape de communication s'engage afin de motiver davantage de parents. Cette étape permet de présenter le projet et ses enjeux, les résultats de cette première expérience, les solutions proposées en cas de participants supplémentaires ou de difficultés.



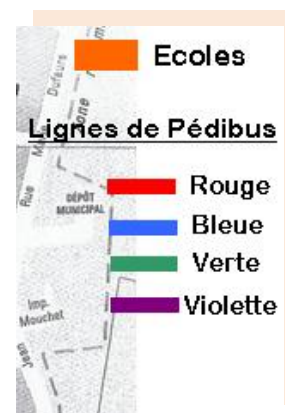
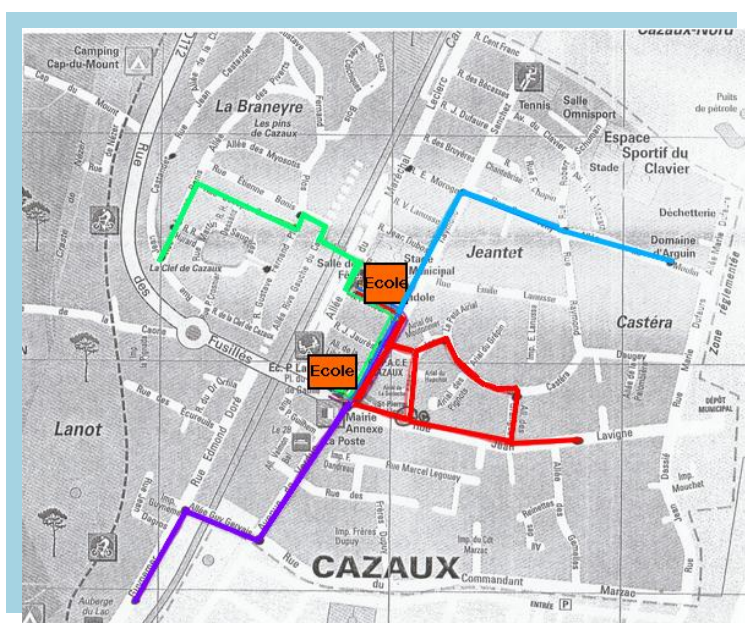


Fiche 8 – Le tracé des lignes

A ce stade, vous connaissez les pratiques de chacun, les attentes et les possibilités d'organiser concrètement le Pédibus ou le Vélobus de votre école. Il ne reste plus qu'à déterminer et proposer précisément les itinéraires pour que chacun puisse s'engager.

OBJECTIFS

- Définir des itinéraires sécurisés pour aller à la rencontre du plus grand nombre d'élèves et d'adultes accompagnateurs,
- Eviter les "points noirs" identifiés et les rues et routes où la densité ou la vitesse du trafic peuvent représenter un danger pour un groupe d'enfants.



MOYENS NECESSAIRES

- ✓ Une **carte ou un plan de ville** pour surligner les parcours et les domiciles de chacun des participants,
- ✓ **Distribuer les lignes à chaque participant** (élèves et bénévoles accompagnateurs).

Depuis le site internet du **Réseau MILLE-PATTES**, chaque porteur de projet peut effectuer le tracé des lignes du Pédibus de son école en créant son compte d'utilisateur.

Cela permet une **réalisation simple** et une **diffusion large** du plan des lignes.



DEROULEMENT

1. **Déterminer les itinéraires** les plus appropriés et les décrire précisément (nom des voiries, endroits de passage, de traversée, etc...).

Les parcours doivent privilégier les rues à faible circulation et avec un trafic motorisé évoluant à vitesse modérée.

Les itinéraires à retenir sont ceux qui disposent :

- **de bons trottoirs**, suffisamment larges (au moins 1,40m) et non encombrés par des poubelles, réverbères, transformateurs électriques, jardinières...
- **de passages piétons**,
- **d'aménagements cyclables** ou de voies appropriées au déplacement à vélo (zone 30,...) en cas de Vélobus,
- **d'un bon éclairage** (pour l'hiver)...

Rappel : en dessous de 8 ans un enfant peut se déplacer à vélo sur un trottoir (si possible avec un casque).

2. **Identifier les "points noirs" du chemin de l'école** en collaboration avec les autorités communales, de manière à pouvoir y remédier ou à les éviter dans les tracés retenus,
3. **Déterminer le nombre d'arrêts sur chaque ligne** en fonction des enfants qui intègrent le groupe sur le chemin de l'école (en général, entre 4 arrêts et 7 arrêts par ligne).

Les arrêts du Pédibus se situeront à proximité des domiciles, en un lieu disposant de la place suffisante¹ pour permettre au groupe d'attendre confortablement et en sécurité (capacité d'attente adaptée, bon éclairage, confortable).

Les arrêts peuvent être situés près de zones de stationnement, permettant aux parents excentrés de confier leurs enfants ou même d'accompagner le convoi à partir de cet arrêt.

4. **Reconnaître les itinéraires** avec les accompagnateurs **via une marche ou une sortie vélo d'essai** ; cela permet également de faire la connaissance des différents acteurs.
5. **Déterminer des horaires de passage du Pédibus.**

Les horaires sont calculés précisément en fonction :

- des adultes encadrant le groupe,
- de la distance entre le domicile de l'enfant qui habite le plus loin de l'école,
- du rythme de marche des enfants de maternelle (soit 3 km/h).

Ils doivent être aussi stricts que ceux d'un système de transport en commun.

Les enfants ne doivent pas être obligés de courir pour éviter d'arriver en retard à l'école.

6. **Distribuer à chaque conducteur de ligne une liste des élèves à prendre en charge** (pour chaque jour et chaque arrêt).

¹ L'usage des poteaux ou abris du réseau de bus nécessitera un accord de la mairie.





Fiche 9 – Des chartes pour tous

OBJECTIFS

- Permettre à chacun de s'engager à participer au Pédibus ou au Vélobus,
- Expliquer les rôles et responsabilités de chacun,
- Fixer les règles à suivre pour le bon fonctionnement du Pédibus ou du Vélobus.

MOYENS NECESSAIRES

Les **chartes adultes (parents et accompagnateurs)** sont nécessaires et fortement conseillées. Etablis par le groupe de parents moteur ou par leur association, ces documents définissent des règles de bon fonctionnement du groupe et de la ligne de Pédibus / Vélobus.

1. La **charte parents** s'adresse aux parents ayant des enfants inscrits sur l'une des lignes. Ils s'y engagent :

- à ce que leur(s) enfant(s) soi(en)t présent(s) à l'arrêt à **l'horaire exact** de passage de sa ligne (voir fiches horaires devant les écoles ou aux arrêts, ou contacter le pilote de ligne).

Pour le bon fonctionnement de la démarche, Pédibus ou Vélobus ne pourront attendre les retardataires aux arrêts.

- à venir le(s) chercher à l'arrêt à l'heure de passage de sa ligne, ou à l'(les) autoriser à faire le trajet seul(s) de l'arrêt à leur domicile.

Une absence non prévenue pour le trajet du matin entraîne automatiquement la non participation au retour du même jour, sauf indication contraire donnée à temps au pilote de ligne (afin d'éviter des attentes inutiles au retour).

2. La **charte des accompagnateurs** est également nécessaire et essentielle. Pour le bon fonctionnement de la démarche, l'accompagnateur s'engage à :

- assurer l'accompagnement** sur les jours et créneaux horaires pour lesquels il s'est positionné et qui ont été validés par le pilote de ligne (planning établi d'après l'ensemble des réponses des accompagnateurs et visant à établir un roulement le plus équitable et le plus large possible). En cas d'indisponibilité exceptionnelle, il en informera le pilote de ligne par avance ou trouvera une personne de remplacement (également possibilité d'échange de service avec un autre accompagnateur).
- être à l'heure exacte** à l'arrêt sur lequel il doit accompagner le Pédibus ou Vélobus.



Le Réseau Mille-Pattes, une autre façon d'aller à l'école



- **respecter le code de la route** et les règles de conduite d'un groupe d'enfants telles que présentées par l'association.
- **créer un climat de bienveillance** et répondre à la confiance que placent en lui les parents qui confient leurs enfants à l'association.
- **informer le pilote de ligne** de tout dysfonctionnement fragilisant la sécurité du groupe.

Un accompagnateur peut être aussi pilote de ligne c'est à dire le référent de la ligne dans ce cas il s'engage à : (voir fiche 10)

- Vérifier le bon fonctionnement de sa ligne
- Annuler le Pédibus si nécessaire (forte pluie, imprévue...), en téléphonant à un parent qui lui même s'est engagé à en appeler un autre, etc.

3. La **charte des enfants** est conseillée. La charte des enfants pourra préciser que les enfants inscrits doivent :

- **Pour les plus grands se présenter d'eux-mêmes aux accompagnateurs** et donner leur nom afin de valider leur présence sur la liste des inscrits. Les accompagnateurs seront généralement repérables car portant une chasuble de sécurité et le cas échéant une marque de couleur de la ligne de Pédibus ou de Vélobus,
- **Pour les plus jeunes**, se présenter en étant **accompagnés** par leurs parents ou une personne référente de leur entourage,
- **Indiquer leur départ du Pédibus ou du Vélobus** aux accompagnateurs. Sauf message particulier des parents, un enfant ne pourra pas quitter le groupe avant l'arrêt proche de son domicile indiqué dans la fiche d'inscription,
- **Se regrouper**, au départ de l'école, devant le point de couleur de la ligne ou tout lieu convenu avec le pilote de ligne et l'école.
- **Ecouter les conseils** des accompagnateurs et adopter un comportement permettant de garantir leur propre sécurité et celle des autres, rester groupés, ne pas dépasser l'accompagnateur de tête, ne pas courir, marcher sur le trottoir, traverser aux passages piétons ...

DEROULEMENT

Voici une dizaine d'exemples de ces règles à établir :

Règle 1. *Toujours emprunter la même route.*

Règle 2. *Le Pédibus ou de Vélobus peut allouer quelques minutes de grâce aux retardataires.*

Le matin : les parents / gardes-enfants qui ne sont pas "conducteurs" peuvent décider de rattraper le groupe avec leurs enfants.





Le Réseau Mille-Pattes, une autre façon d'aller à l'école



L'après-midi : si un élève manque le Pédibus ou le Vélobus, il devra se rendre au bureau de l'école et demander à ce que l'on contacte un parent (ou gardien). Il devra alors attendre au bureau (ou autre endroit supervisé) jusqu'à ce que le parent arrive.

Règle 3. *Les enfants n'entrent pas dans la maison des autres écoliers.*

Ils attendent soit au bord de la route devant leur propre maison, soit à l'endroit désigné pour les appartements ou au point désigné pour la prise en charge.

Pour les immeubles à appartements : Décidez où les enfants seront ramassés (ex. à la porte de l'appartement, devant l'ascenseur à chaque étage ou dans le hall d'entrée). Si on choisit le hall d'entrée, il faudra déterminer une heure de rencontre fixe, en allouant quelques minutes pour des ascenseurs lents.

Une période d'essai d'une ou deux semaines peut aider à déterminer le meilleur temps.

Règle 4. *Les "conducteurs" accompagnent les enfants jusque dans la cour d'école.*

S'il y a un endroit de débarquement différent pour les enfants de la maternelle, il faudra les accompagner jusqu'à leur entrée. Ne jamais laisser un enfant sans supervision sur le terrain de l'école.

Règle 5. *Les parents doivent être à la maison lorsque leurs enfants arrivent par Pédibus ou Vélobus.*

Un plan de secours doit être établi et soumis par écrit par tous les participants (enfants et adultes).

Pour les immeubles à appartements : Le groupe doit décider si les enfants seront laissés dans le hall d'entrée de l'immeuble ou à leur appartement respectif. Le parent doit se trouver à l'endroit désigné.

Règle 6. *Les parents doivent avertir "le conducteur" en cas d'absence, maladie ou de rendez-vous réguliers ou non planifiés d'un enfant qui habituellement prend le Pédibus ou le Vélobus.*

Règle 7. *Le groupe s'arrête sur le trottoir avant de traverser la route.*

Règle 8. *Les participants ne doivent pas courir en avant ou traîner trop loin en arrière.*

Règle 9. *Les enfants doivent obéir à tous les "conducteurs".*

Règle 10. *Les participants ne doivent pas prendre de raccourcis* qui pourraient être dangereux, comme traverser la route en diagonale ou traverser la route en dehors des passages pour piétons.

Note

La **signature des chartes** pourra être l'occasion de **distribuer aux enfants des cartes de membre** du Pédibus ou du Vélobus (similaires aux cartes de transport en commun).





Fiche 10 – La gestion des plannings

OBJECTIFS

Gérer le roulement des accompagnateurs et les inscriptions des enfants sur les lignes.

Mettre à la disposition de tous participants du Pédibus / Vélobus, un formulaire simple, exhaustif comme instrument de liaison.

MOYENS NECESSAIRES

- liste des élèves et des bénévoles inscrits sur chaque ligne de Pédibus ou de Vélobus,
- fiche horaire pour chaque ligne,
- panneau d'affichage dans l'école.

Depuis le site internet du **Réseau MILLE-PATTES**, les parents peuvent directement inscrire leurs enfants sur des plannings et les accompagnateurs volontaires également. Ainsi la gestion du planning se fait automatiquement. Puis une fois validé par le pilote de ligne, le planning est transmis par mail à l'ensemble des membres de la ligne (accompagnateurs et parents d'élèves inscrits).

DEROULEMENT

La gestion des plannings d'une ligne est assurée par son pilote.

Les "**pilotes de lignes**" sont des parents bénévoles accompagnateurs qui coordonnent le fonctionnement d'une ligne sur le quartier concerné. Les pilotes de lignes :

- établissent la synthèse des données d'inscription,
- assurent la coordination entre les parents accompagnateurs,
- décident du fonctionnement de la ligne dont ils sont responsables,
- informent le bureau de l'association des décisions majeures concernant les lignes.

Le pilote de chaque ligne prépare une "feuille de route" sur laquelle sont récapitulées toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement de la ligne. Les pilotes de ligne sont assistés d'un "co-pilote" qui assure l'intérim en cas d'absence du pilote.

Pour les arrêts éventuels de fonctionnement en cas de période pluvieuse, les pilotes de ligne appellent un parent qui lui même appelle d'autres parents etc.

Outre le numéro de téléphone du "pilote de la ligne", le nom ou le numéro de la ligne, et la période de validité du document, on y récapitulera les noms des enfants inscrits, l'arrêt et l'horaire de leur prise en charge et / ou de leur dépose.





On indiquera également sur ce document, les noms et numéros de téléphone des bénévoles "titulaires" et de leurs éventuels remplaçants. En cas de non prise en charge de la totalité de la ligne, on indiquera l'arrêt et l'horaire à partir desquels les bénévoles intègrent le Pédibus ou le Vélobus.

Le Réseau facilite toute la gestion des lignes grâce à son site internet

Il donne aux porteurs de projet et aux familles la possibilité de créer et de faire fonctionner leur dispositif de façon **simple et autonome** mais centralisé.

Cet outil informatique permet, entre autres, de **soulager la démarche de gestion des lignes**, d'**avoir une représentation réelle du roulement des accompagnateurs** et ainsi de **rassurer les parents d'élèves** sur le bon fonctionnement du Pédibus.

Cet outil donne les fonctions suivantes :

- Adhésion en ligne des enfants et des accompagnateurs
- Gestion automatique des roulements d'accompagnateurs
- Liste automatique des enfants à prendre sur les lignes
- Alerte automatique des pilotes de ligne d'un dysfonctionnement dans les roulements
- Alerte automatique des parents d'élèves d'une fermeture exceptionnelle de ligne
- Publication des tracés de ligne de Pédibus ou Vélobus interactifs sur Internet
- Diffusion des informations concernant l'ensemble de la fédération
- Etudier l'évolution régulièrement grâce à une vision centralisée du réseau

Note

Ces fiches peuvent être modulables dans le temps et adaptées en fonction des besoins de chaque école.

Un affichage dans le hall de l'école est essentiel pour informer les parents, les équipes pédagogiques et bien gérer les entrées et sorties de classes.





Fiche 11 – Lancer le dispositif

La phase de lancement est importante. C'est une phase où la démarche va pour la première fois être rendue visible. C'est une phase d'écoute et de démonstration qui doit permettre de montrer ce qui fonctionne et ce qui doit être modifié.

OBJECTIFS

Montrer à tous qu'aller à l'école à pied ou à vélo est un geste simple, solidaire écologique et pédagogique.

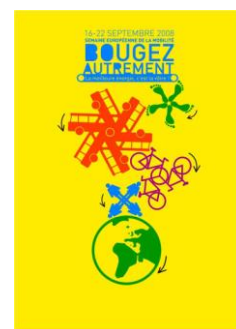
MOYENS NECESSAIRES

- Disposer de gilets fluorescents (chasubles disponibles au **Réseau MILLE-PATTES**) pour les accompagnateurs,
- Veiller à ce que les enfants soient bien équipés et que le poids des cartables soit raisonnable,
- Eventuellement, accompagner les lignes avec une animation festive (un âne, des musiciens, des clowns...),
- Outils de communication (disponibles au **Réseau MILLE-PATTES**).

DEROULEMENT

Choisir une date

- Utiliser par exemple, l'un des événements nationaux ou internationaux comme la semaine européenne de la mobilité "**Bouger autrement**" qui a lieu chaque année du 16 au 22 septembre ou la semaine internationale "**Marchons vers l'école**" au début du mois d'octobre, ou encore la journée "**En ville sans ma voiture !**"...
- Pour être efficace, deux périodes de lancement sont à privilégier :
 - de septembre à octobre (en pratique, il faut environ quinze jours à chaque rentrée scolaire pour la remise en route des Pédibus),
 - ou durant le dernier trimestre de l'année scolaire afin d'être opérationnel avant les vacances d'été tout en profitant des belles journées de printemps.





Le Réseau Mille-Pattes, une autre façon d'aller à l'école



Trouver des parents volontaires et les former

- Il faut chercher à recruter le plus grand nombre d'accompagnateurs pour être présents à la date fixée. Pour cela :
 - contacter les associations de parents d'élèves,
 - informer les parents via le cahier de correspondance des élèves,
 - distribuer des tracts devant l'école,
 - organiser des réunions publiques en invitant les parents et des intervenants (notamment un représentant du **Réseau MILLE-PATTES**)
 - utiliser un panneau d'affichage devant l'école,
 - ne pas oublier le bouche à oreille...
- Même si au début peu de personnes sont mobilisées, il faut se lancer pour montrer l'exemple. L'expérience montre que les projets débutent souvent avec peu de monde pour très vite s'agrandir.



Communiquer et se faire connaître

Une bonne communication sur l'évènement est essentielle, elle permet de montrer à tous l'impact et l'importance du dispositif et ainsi d'y faire participer le plus grand nombre.

Le **Réseau MILLE-PATTES** met à disposition de l'ensemble de ses membres **tous les outils de communication** pour se faire connaître (affiche, plaquette, une vitrine sur le site internet du Réseau...) et **le matériel nécessaire** pour se lancer (chasubles, brassards...). De plus, des animateurs du Réseau peuvent vous accompagner tout au long de cette étape de lancement.

- **Créer un module de présentation** du dispositif dans votre école, mettant à disposition pour tous les parents des tracts de présentation, des fiches d'inscriptions,
- **Distribuer des chasubles** fluorescentes (ou dossards) pour les accompagnateurs. Un convoi de pédibus est à lui seul un excellent moyen de communication.
- **Diffuser l'information** dans votre commune et autour de l'école,
- **Se faire connaître par la presse** locale, inviter les médias à suivre le lancement du projet,
- Rendre trajets et arrêts visibles et identifiables en peignant par exemple les tracés au sol.





Quelques conseils pour le jour J

- **Inviter tous les partenaires du projet** (parents d'élèves, enseignants, directeurs d'école, élus, Réseau MILLE-PATTES...) à être témoins de cette réussite,
- **Rédiger un article** sur le site internet du Réseau MILLE-PATTES dans votre espace Pédiblogs, dans le journal municipal ou le bulletin d'information de l'école,
- **Organiser un petit-déjeuner ou un goûter festif** qui accueillera les élèves et les accompagnateurs dans la bonne humeur.

Evènements annuels pour animer votre dispositif

EVENEMENT	DATE	ACTIONS A PREVOIR
Fête d'Halloween	Dernier jour avant les vacances de Toussaint	Déguisements et maquillages
Saint Nicolas	6 décembre	Conducteur déguisé en Saint Nicolas (et son âne)
Vacances de Noël	Dernier jour avant les vacances	Arbre de Noël
Epiphanie	6 janvier	Galette des rois
Chandeleur	2 février	Crêpes
Carnaval	Mardi gras ou dernier jour avant vacances d'hiver	Déguisements
Printemps	20 mars	Pédibus en Fleurs
Pâques	Dernier jour avant les vacances de printemps	Chasse aux œufs
Poisson d'avril	1 ^{er} avril	Chemins poissons à la craie et en papier
Été / fête de la musique	Fin juin/21 juin	Bilan de l'année



Agenda des événements nationaux

EVENEMENT	DATE
Semaine européenne de la mobilité	16 au 22 septembre
Journée internationale de la protection de la couche d'ozone	16 septembre
Journée européenne des voies vertes	20 septembre
Journée européenne sans ma voiture	22 septembre
Semaine Marchons vers l'école	1 ^{ère} semaine d'octobre
Semaine de la sécurité routière	2 ^e semaine d'octobre
Semaine de la solidarité internationale	2 ^e quinzaine de novembre
Journée mondiale de l'enfance (fraternité)	20 novembre
Semaine du Développement Durable	1 ^{er} au 7 avril
Journée mondiale de la santé	7 avril
Journée de l'Europe (et du Développement Durable)	9 mai
Journée internationale des familles	15 mai
Fête du vélo	1 ^{er} week-end de juin
Journée mondiale de l'environnement	5 juin



Fiche 12 – La signalétique d'un Pédibus

OBJECTIFS

Identifier les itinéraires des lignes de Pédibus ou de Vélobus.

Indiquer clairement les arrêts.

MOYENS NECESSAIRES

- Réaliser des supports stables sur toute la ligne est coûteux, de plus ils peuvent être amenés à varier d'une année scolaire à l'autre.

Le **Réseau MILLE-PATTES** peut établir des conventions de partenariat avec les communes pour la mise en place de ce type de signalétique. Néanmoins il est parfois plus simple et beaucoup moins coûteux d'utiliser le marquage au sol.

- Une matérialisation se fait en général au point de départ du Pédibus par un signe marquant, comme un totem, visible par les scolaires comme par les habitants. Son financement peut être fait en concertation avec la municipalité.
- Les arrêts sont chacun signalés à terre par un dessin réalisé à la peinture (pochoir). Le dessin peut avoir fait l'objet d'une recherche par les enfants
- Si l'on veut tout de même mettre des pancartes, les supports peuvent être de simples panneaux de carton ou de contre-plaqué sur lesquels on affichera le parcours de la ligne, les horaires de passage.





DEROULEMENT

Les arrêts sont simplement identifiés par un papier distribué aux intéressés, c'est lui qui indique clairement :

- le nom de la ligne,
- le trajet emprunté par la ligne,
- le nom des arrêts,
- les heures de desserte des arrêts,
- les noms et coordonnées du pilote de la ligne (et de son copilote),

Pour chaque arrêt de la ligne un signe peut être peint au sol : comme des empreintes de pas sur le lieu de l'arrêt ou tout autre signe distinctif choisi, pourquoi pas, par les enfants, sinon en relation avec le thème de la ligne (comme une couleur).

Tout le long du parcours, des peintures au sol peuvent aider à la localisation du cheminement (type GR).

Pour les passages délicats comme la traversée d'une route, le marquage au sol est encore une bonne solution qui indique à l'enfant de faire attention (regarder à droite puis à gauche) et qui est aussi visible par les automobilistes.

Lorsque l'année suivante un ou plusieurs arrêts changent, il suffit d'effacer l'ancien emplacement et le placer au nouvel endroit déterminé.

Note

- Attention ! L'affichage sur la commune est réglementé : c'est donc la compétence de la commune.
- Eviter de clouer sur les arbres.





Fiche 13 – Le Pédibus/Vélobus en questions

Voici l'essentiel des questions que vous vous posez... et leurs réponses en bref.

Vous pourrez également pour plus de détails contacter le **Réseau MILLE-PATTES** qui répondra à toutes vos interrogations



QUESTIONS

A quels enfants s'adresse le Pédibus / Vélobus ?

Aux enfants du primaire (maternelle et élémentaire) ; c'est un groupe scolaire qui est concerné en général. Mais rien n'empêche des enfants plus âgés de s'inscrire au Pédibus / Vélobus.

Quelle distance est-il raisonnable de faire à cet âge-là ?

Environ 1 à 2 kilomètres grand maximum pour les Pédibus. Pour les Vélobus la distance est plus importante, mais se limite en temps à 20 minutes environ.

Combien d'enfants confie-t-on à un accompagnateur ?

Entre 5 à 7 enfants par accompagnateur selon l'âge des enfants (5 en maternelle, 7 en élémentaire). En général, les lignes regroupent entre 5 et 20 enfants.

Combien faut-il de parents pour démarrer un projet ?

Idéalement 3 à 5 parents se mobilisent sur le projet, mais parfois le Pédibus / Vélobus commence avec une personne très motivée, heureusement très vite rejointe par les parents conquis par la démarche.

Que faire en cas d'absence d'un accompagnateur ?

Le fonctionnement du Pédibus / Vélobus doit prévoir ce cas, en veillant à instaurer un système de remplacement. Le pilote de ligne est alors chargé de prévenir l'accompagnateur remplaçant.

Attend-on les retardataires ?

Chaque groupe fonctionne comme il l'entend, mais en principe le Pédibus / Vélobus fonctionne comme un transport en commun avec un horaire qui doit être respecté.



06 61 06 28 10



www.reseaumillepattes.org



Et si un enfant n'est pas sage et n'écoute pas ?

Les enfants ont signé leur propre charte et par là se sont engagés à écouter les consignes de sécurité de l'accompagnateur. En général ils sont donc conscients des règles et s'y conforment.

Qu'en est-il de la responsabilité des accompagnateurs ?

Lorsque le Pédibus / Vélobus fonctionne sur la base du bénévolat, sur le plan des assurances (responsabilité civile et accidents), les parents gardent toutes leurs prérogatives. Les enfants sont confiés au Pédibus / Vélobus comme s'ils se rendaient à une invitation chez un copain. Ce point peut être confirmé dans la charte signée par les parents. Il est néanmoins fortement conseillé de se former en association ou de créer une section affiliée au **Réseau MILLE-PATTES** afin de pouvoir souscrire une assurance globale qui couvre l'ensemble de ses membres.

Voir les détails [fiche 3 Les responsabilités](#)

Qu'est-ce que ça coûte ?

Pour les associations membres et sections affiliées au **Réseau MILLE-PATTES** quasiment rien, puisque le réseau fournit les outils de communication et le matériel nécessaire au lancement et prend en charge l'assurance qui couvre l'ensemble de ses membres. Pour les associations, tout dépend de l'importance du projet bien sûr. En comptant les photocopies, l'assurance qui peut être prise en compte par **le Réseau** ou la municipalité et divers matériels, le budget est faible (de 100€ à 500€ de fonctionnement par an). Les associations font une demande de subvention auprès de leur commune qui en général est très enthousiaste à la mise en place de ce type de dispositif et refuse rarement de donner ce montant.

Et que fait-on lorsqu'il pleut ?

Contrairement à ce qu'on pourrait croire les cas sont rares où l'annulation est nécessaire, un ciré ou le parapluie est tout indiqué. L'annulation d'un départ de lignes pour cause de mauvais temps étant généralement prévu par la charte, le pilote est uniquement chargé d'informer l'ensemble des parents d'élèves et accompagnateurs concernés.

Mais bon, qu'est-ce que ça peut changer ?

Témoignage : « *Devant l'école le matin, c'était un embouteillage monstre. Si Pédibus, c'est 20 voitures en moins, c'est plus de sécurité et moins de pollution, et c'est déjà ça. Sans parler de la convivialité retrouvée.* »

On parle de Pédibus, Piedibus, Carapattes, Chauss'bus..., c'est quoi la différence ?

Il n'y en a aucune. Tous ces termes désignent exactement la même démarche. Le Réseau Mille-Pattes a choisi d'utiliser le terme Pédibus car il est communément employé. Néanmoins, chacun peut nommer son dispositif comme il le souhaite. Désigner un nom peut aussi faire l'objet d'un concours pour les enfants, ainsi ils s'impliquent et s'approprient leur ramassage plus facilement.





Fiche 14 – Evaluer le projet

Lorsque d'un Pédibus / Vélobus démarre, certains ajustements sont nécessaires qui même s'ils paraissent insignifiants peuvent être indispensables à la pérennité du projet.

Un seul maître-mot : adaptation.

OBJECTIFS

Estimer l'impact de la mise en place du Pédibus.

Faire un point sur les éléments à rectifier ou à améliorer.



MOYENS NECESSAIRES

C'est la pratique du Pédibus / Vélobus qui est évaluée. Il faut donc la connaître et l'analyser dans tous ses détails et aspects : lieux (arrêts, itinéraires), temps (fréquence), personnes (enfants, parents accompagnateurs, pilotes...).

DEROULEMENT

- Considérer **le point de vue de l'enfant** : pourquoi ne pas leur faire écrire un petit texte ou un dessin avec la collaboration des enseignants,
- considérer **le point de vue des parents** : leur appréciation des premières semaines, leur implication ou désistement, leurs idées,
- **identifier les points de sécurité** qui restent problématiques,
- **évaluer l'adaptation des lignes et itinéraires** : faut-il les réduire du fait d'une trop grande lourdeur ou au contraire les accroître pour inclure davantage d'habitants/élèves,
- **réadapter les plannings** : déterminer les jours à rajouter si la ligne n'est pas quotidienne ou le moyen de la rendre plus flexible,
- **évaluer la communication** aux parents, certains seraient prêts à s'engager mais n'ont pas, encore "fait le pas", privilégier le contact direct qui est la seule manière de décider certains parents,
- compte rendu ou article de journal, slogans, exposés et même organisation du déplacement d'une classe dans le cadre d'une étude.



Fiche 15 – Pérenniser le dispositif

Une fois la démarche Pédibus/ Vélobus engagée, il est important de lui assurer une durée de vie la plus longue possible. Et surtout s'assurer à ce que le bénévolat ne s'essouffle pas et perdure au-delà de la simple année scolaire.

OBJECTIFS

Rendre durable la dynamique des lignes de Pédibus et /ou de Vélobus.

Relancer les engagements et en créer de nouveaux au passage d'une nouvelle année scolaire.

MOYENS NECESSAIRES

- Ajustement du projet avec bilan pour chaque acteur et pour chaque ligne et une comparaison des résultats,
- Maintien de la motivation générale comme des lignes notamment élargissement du nombre de parents impliqués,
- Prévision de communications, d'événementiels pour relancer les débuts d'année et / ou de saisons.
- Constitution d'une association dédiée à l'organisation du Pédibus pour faciliter le passage d'information d'année scolaire en année scolaire (voir fiche 3)

DEROULEMENT

Le point des acteurs

Les parents peuvent animer le projet seuls avec l'accompagnement de la collectivité et de l'école, néanmoins il est recommandé de se constituer en association pour bénéficier de nombreuses garanties, comme celle des assurances. La meilleure option reste la création d'une section affiliée au **Réseau MILLE-PATTES**, cela ne vous coûte rien et vous bénéficiez de tous les avantages d'un groupe (accompagnement, outils de communication, matériel de fonctionnement, assurances, site internet...).

Selon le schéma des acteurs un bilan est nécessaire afin d'échanger et partager chaque point de vue avec ses réalités et difficultés propres.

- un état des indicateurs permet de poser un diagnostic général et aussi ciblé selon les lignes,
- un ajustement des mesures prises dans les itinéraires (modifications ou ajout de lignes, horaires, arrêts), ou même des chartes,
- un bilan de l'implication de chaque acteur des problèmes rencontrés ou attentes insatisfaites.

Le maintien de la motivation est primordial et nécessite une implication la plus large possible, il faut notamment :





Le Réseau Mille-Pattes, une autre façon d'aller à l'école



- entretenir une sensibilisation des nouveaux parents, des élèves et de l'équipe pédagogique,
- obtenir le plus grand nombre de bénévoles au sein du Pédibus / Vélobus, et pour cela ne pas hésiter à faire appel aux clubs de 3^{ème} âge, associations de randonneurs, grands parents...,
- maintenir une grande lisibilité et accessibilité au Pédibus / Vélobus que ce soit dans l'école, dans la collectivité (affichage Mairie, journal communal), dans l'association ou même l'assurance impliquée (qui montre son engagement dans le durable).

NB : Il est pertinent de réaliser une évaluation à la première année de fonctionnement du Pédibus / Vélobus. (Voir la fiche 14)

Elargissement ou recherche de parents volontaires

Il faut chercher à recruter de nouveaux accompagnateurs pour assurer la stabilité du Pédibus / Vélobus. Pour cela :

- élargir le nombre de parents pour un meilleur roulement par le biais des associations de parents d'élèves, et maintenir la coopération avec l'école (mise à jour les coordonnées des parents),
- mettre à jour le panneau d'affichage devant l'école, le site internet, ou le bulletin d'information de l'école,
- distribuer des tracts devant l'école pour relancer la dynamique,
- organiser des réunions publiques en invitant les parents témoins, des intervenants, à l'occasion d'une collation,
- ne pas oublier d'alimenter le bouche à oreille...

Au début d'une nouvelle année scolaire il faut se lancer pour montrer l'exemple et relancer la dynamique. En particulier :

- associer la direction de l'école et coupler ses actions avec celles du Pédibus / Vélobus,
- informer les nouveaux parents via le cahier de correspondance,
- distribuer des tracts devant l'école,
- assurer des permanences pour stimuler l'engagement des enfants et parents (stand avec dessins des enfants).
- informer le réseau régional de toutes ces modifications.

Communication ciblée

- Proposer l'inscription aux Pédibus / Vélobus en même temps que l'inscription scolaire pour les nouveaux parents,
- afficher les certificats, chartes, informations sur les trajets, dessins des enfants dans l'école, pour témoigner du projet et amener les parents à y adhérer,
- impliquer tous les acteurs lors du renouvellement des chartes,
- se faire connaître dans la continuité : inviter à nouveau les médias locaux (journal local municipal, télévision) à rappeler l'existence du projet et faire un petit bilan,
- prévoir d'organiser un événement festif pour l'année scolaire suivante dès la fin de l'année.

Chaque année, le **Réseau MILLE-PATTES** organise un grand rassemblement dans un lieu préalablement défini pour son cadre, l'occasion pour tous les membres de partager leurs expériences et pour les enfants de passer une très bonne journée.

